



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

catégories A et B

Question écrite n° 50663

Texte de la question

Ayant appris avec intérêt que le Gouvernement prenait des dispositions pour que les administrations publiques engagent des chômeurs de longue durée âgés de plus de cinquante ans et s'en réjouissant, M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre de la fonction publique et de la réforme de l'État quelle est la nature des postes de catégorie A et B qu'il est susceptible de proposer à des cadres chômeurs.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a proposé de créer une nouvelle voie d'accès à la fonction publique destinée aux chômeurs de longue durée de plus de cinquante ans et dénommée PACTE seniors. Ce dispositif permettrait d'être recruté en catégorie C sur un contrat d'une durée maximale de deux ans donnant vocation à être titularisé après vérification de l'aptitude par un examen à caractère professionnel. Ce dispositif qui a été bien accueilli dans son principe a suscité des interrogations de la part des organisations syndicales, notamment sur les questions de reclassement et afin de mener ces expertises complémentaires, à la demande unanime des organisations syndicales, il a été décidé de séparer ce projet du projet initial qui est destiné aux jeunes de moins de vingt-six ans n'ayant pas atteint le baccalauréat. Il convient de souligner que la question de l'accès des seniors à la fonction publique devrait trouver une réponse plus générale dans le cadre de l'aboutissement de la proposition de loi du député Serge Poignant visant à supprimer, sauf exceptions, toutes les limites d'âge dans les concours de la fonction publique. Après avoir été voté à l'unanimité à l'Assemblée nationale, ce texte doit encore faire l'objet d'un examen et d'un vote du Sénat.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50663

Rubrique : Fonctionnaires et agents publics

Ministère interrogé : fonction publique

Ministère attributaire : fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 novembre 2004, page 8803

Réponse publiée le : 12 avril 2005, page 3818